

Location d'un mini-entrepôt

NOM et ADRESSE Locataire #1*

Téléphone* Adresse électronique* Numéro permis de conduire*

NOM et ADRESSE Locataire #2 (ou société)*

NOM et ADRESSE d'une personne ressource*

Téléphone* Adresse électronique

Qu'entreposez-vous?*

Les champs marqués d'un astérisque (*) sont obligatoires

Le Locataire convient de ne pas entreposer de biens dangereux ou illicites, dont : essence, huile, carburants, graisses, peinture, articles inflammables, explosifs, feux d'artifices, munitions, drogues, boissons alcooliques, articles ou déchets corrosifs, toxiques ou dangereux, aliments périssables ou créature morte ou vivante. Le locataire s'engage à respecter toutes les lois en vigueur. Lors du départ, les locaux doivent être complètement vidés afin d'avoir droit au remboursement du dépôt initial. Le dépôt initial correspond au montant de 80\$ par carte d'accès.

Ce document est un bail de location **mensuel** et aucune facture ne sera émise. La location commence à la date mensuelle inscrite au bail mais le loyer **est dû le premier jour de chaque mois**. Le défaut de payer à la date prévue entraînera l'imposition d'un frais de retard de 25\$ applicable après 5 jours de retard de paiement et 2\$ par jour supplémentaire. Aucun représentant de la compagnie ne communiquera avec vous suite à un non-paiement de votre part. De plus, l'accès à votre espace d'entreposage vous sera refusé. Il n'y a pas de remboursement pour les jours non utilisés lors de votre dernier mois de location. En cas de défaut de paiement, le propriétaire pourra résilier le bail.

Si le paiement n'est pas reçu dans les 30 jours suivant la date mensuelle d'échéance, le bail sera résilié de plein droit sans autres procédures judiciaires. Les biens seront alors considérés abandonnés et deviendront la propriété du Propriétaire qui pourra en disposer sans autre avis ni délai.

Le Propriétaire n'agit pas comme dépositaire de la propriété du Locataire et n'accepte aucun contrôle, garde ou responsabilité en cas de vol ou de sinistre. Le Locataire assume l'entière responsabilité pour toute perte ou dommage aux biens entreposés. **Tous les articles doivent être déposés sur des palettes de bois et un polythène pare-vapeur**. Cet entrepôt n'est ni climatisé ni chauffé. Le Locataire assume tous les risques et dégage le Propriétaire de toute responsabilité.

MINI-ENTREPÔTS SAINT-CALIXTE INC., Propriétaire

Bureau d'accueil : 200 rue du Sémillon, St-Lin-Laurentides, QC J5M 0X3

Entrepôts : 11775, Route 335, St-Calixte, QC J0K 1Z0

Adresse postale : 569, rue Louis-Riel, St-Lin-Laurentides, QC J5M 0B7

T 450 302-1599

F 450 215-1182

info@minientrepotssaintcalixte.ca

Le client doit assurer les articles entreposés dans cette installation de libre-entreposage. Cette assurance est disponible chez la plupart des assureurs.

Les véhicules remisés dans nos unités d'entreposage doivent être en état de fonctionnement et ne pas faire l'objet de réparation ou d'entretien sur place. Nous demandons **des preuves d'immatriculation et d'assurance** pour ces véhicules.

Le Locataire doit aviser le Propriétaire par écrit de tout changement d'adresse et de téléphone. **Le locataire doit fournir son propre cadenas.** Le Propriétaire peut n'est pas obligé de verrouiller le local s'il est trouvé ouvert.

Le Propriétaire se réserve le droit de changer les tarifs pour les locaux d'entreposage avec un avis de 30 jours au Locataire. Le Propriétaire a le droit d'établir ou de changer les heures d'opération et d'apporter des changements aux règlements ou procédures en ce qui a trait à la sécurité, l'entretien, la propreté des locaux et la préservation de l'ordre aux locaux d'entreposage; il verra alors à aviser par écrit le Locataire de ces changements ou amendements.

Le Locataire accepte et convient de suivre tous les règlements de Mini-entrepôts Saint-Calixte présentement en vigueur ou qui peuvent entrer en vigueur en tout temps. L'accès du Locataire aux locaux d'entreposage peut être sous condition, de toute manière qui semble raisonnable et nécessaire par le Propriétaire afin de maintenir l'ordre des locaux.

Le Locataire pourra avoir accès à son local d'entreposage uniquement dans le but d'entreposer ou d'enlever des biens personnels. Le local d'entreposage ne doit pas être utilisé en tant que logement, atelier de travail ou pour l'opération d'une entreprise. **Il est interdit de fumer sur les lieux.**

Nombre de cartes : Dimension du local :

Début de location : _____

Frais de location :

Modes de paiement : Argent - Chèque - Virement - Débit - Visa - MasterCard

VIREMENTS INTERAC : info@minientrepotssaintcalixte.ca

VIREMENTS BANCAIRES : Caisse Desjardins - Transit #00008-815 - Folio #0835199

Nom du titulaire : Mini-entrepôts Saint-Calixte inc.

Le dépôt sera remboursé en totalité à la fin du contrat, sauf dans les cas suivants :

- Carte à puce perdue ou non retournée
- Frais de retard encourus
- Bris au niveau des murs et des portes
- Biens laissés dans le local après la fin du contrat

Signature du Locataire #1

Signature du Propriétaire

Signature du Locataire #2

Date

Locker Rental Lease

NAME and ADDRESS - Tenant #1*

Telephone*

Email address*

Driver's licence number*

NAME and ADDRESS - Tenant #2 (or Company)*

NAME and ADDRESS - (contact person)*

Telephone*

Email address*

What are you storing?*

Fields marked with an asterisk (*) are required

Renter agrees not to store any hazardous or illegal goods, including: gasoline, oil, fuels, grease, paint, flammable items, explosives, fireworks, ammunition, drugs, alcoholic beverages, corrosive, toxic or dangerous articles or wastes perishable food or dead or living creature. The Tenant undertakes to respect all the laws in force. Upon departure, the premises must be completely emptied in order to be entitled to the refund of the initial deposit. The initial deposit is the amount of \$80 per access card.

This document is a **monthly** lease and no invoice will be issued. The lease begins on the monthly date on the lease but the rent is **due on the first day of each month**. Failure to pay on the scheduled date will result in a \$25 late fee applicable after 5 days of late payment and \$2 per additional day. No representative of the company will contact you following a non-payment on your part. In addition, access to your storage space will be denied. There is no refund for unused days during your last month of rental. In case of default, the owner may terminate the lease.

If payment is not received within 30 days of the monthly due date, the lease will be terminated automatically without further legal process. The property will then be considered abandoned and become the property of the Owner who may dispose of it without further notice or delay.

The Owner does not act as custodian of the Tenant's property and does not accept any control, custody or liability in the event of theft or loss. The Tenant assumes full responsibility for any loss or damage to the stored property. **All items must be placed on wooden pallets and a polythene vapor barrier.** This warehouse is neither air conditioned nor heated. The Tenant assumes all risks and releases the Owner from any liability.

MINI-ENTREPÔTS SAINT-CALIXTE INC., Owner

Office Address: 200 rue du Sémillon, St-Lin-Laurentides, QC J5M 0X3

Storage Address : 11775, Route 335, St-Calixte, QC J0K 1Z0

Postal Address : 569, rue Louis-Riel, St-Lin-Laurentides, QC J5M 0B7

T 450 302-1599

F 450 215-1182

info@minientrepotssaintcalixte.ca

The customer must insure the items stored in this self-storage facility. This insurance is available at most insurers.

Vehicles stored in our storage units must be in working order and must not be repaired or maintained on site. We are asking for **proof of registration and insurance** for these vehicles.

The Tenant must **notify the Owner in writing of any change of address and telephone**. The **Tenant must provide his own lock**. The Owner can but need not lock the room if it is found open.

The Owner reserves the right to change the rates for storage premises with a 30-day notice to the Tenant. The Owner has the right to establish or change the hours of operation and to make changes to the regulations or procedures with respect to safety, maintenance, cleanliness of the premises and preservation of order storage premises; he will then see to notify the Tenant in writing of such changes or amendments.

The Tenant agrees and agrees to follow all the Mini-entrepôts Saint-Calixte by-laws currently in force or that may come into force at any time. The Tenant's access to the storage space may be conditional, in any manner that appears reasonable and necessary by the Owner to maintain the order of the premises.

The Tenant may have access to his locker only for the purpose of storing or removing personal property. The locker must not be used as a dwelling, a workshop or for the operation of a business. **Smoking is not allowed on the premises.**

Card(s): Room size:

Rental date: _____

Rental fees:

Payment terms : Cash - Check - Transfer - Debit - Visa - MasterCard
eTRANSFER : info@minientrepotssaintcalixte.ca
BANK TRANSFER : Caisse Desjardins - Transit #00008-815 - Account #0835199
Name of the account holder : Mini-entrepôts Saint-Calixte inc.

The deposit will be refunded in full at the end of the contract, except in the following cases:

- Lost or unreturned smart card
- Late fees incurred
- Broken walls and doors
- Goods left in the premises after the end of the contract

Signature of Tenant #1

Signature of Owner

Signature of Tenant #2

Date